



Le Conseil de l'agrément et du  
contrôle des Lignes directrices pour les  
bibliothèques publiques de l'Ontario

[www.ontariopubliclibraryguidelines.ca](http://www.ontariopubliclibraryguidelines.ca)

## Les Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario 7<sup>e</sup> édition

### Les Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario

- représentent des normes volontaires pour les bibliothèques publiques, les services de bibliothèques publiques et leur développement en Ontario, acceptées par le milieu des bibliothèques.
- sont élaborées, contrôlées et révisées par le Conseil de l'agrément et du contrôle des Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario, un groupe de personnes largement représentatif du milieu des bibliothèques publiques de l'Ontario.

### L'agrément

Les bibliothèques qui utilisent les Lignes directrices ont l'option d'obtenir la reconnaissance par leurs pairs comme étant des bibliothèques publiques agréées de l'Ontario par le Conseil de l'agrément et du contrôle des Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario. Les certificats d'agrément sont signés par le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport. À chaque année, ils sont présentés aux bibliothèques lors du Super Conférence de l'OLA.

L'agrément est valide pour cinq ans.

Votre bibliothèque peut bénéficier de l'agrément de plusieurs façons :

- en améliorant le profil, la crédibilité et la réputation de la bibliothèque dans la communauté auprès des donateurs et des partenaires externes
- en démontrant aux organismes de financement que la bibliothèque publique gère efficacement l'argent des contribuables et maintient une forte réputation en tant que service municipal et donc un bon endroit pour investir au profit de tous les citoyens
- en indiquant à la communauté que sa bibliothèque respecte les normes provinciales et qu'elle fournit des services de haute qualité dans tous les domaines de collections, de services et de programmes
- en indiquant que la bibliothèque est reconnue par ses pairs comme un leader dans son domaine et un innovateur dans la communauté des bibliothèques publiques de l'Ontario
- en fournissant au conseil de la bibliothèque et le personnel un but à la fois bénéfique et réaliste vers lequel ils peuvent non seulement souscrire mais aussi travailler ensemble.

### Volontaire et autorégulé

Les Lignes directrices fournissent un processus d'autorégulation volontaire qui permet d'analyser l'état actuel de développement d'une bibliothèque publique et qui permet à celle-ci de mieux planifier et d'atteindre et maintenir de façon constante des niveaux élevés de service.

## **Pour demander un audit**

Pour demander un audit d'agrément s.v.p. naviguez au : [www.ontariopubliclibraryguidelines.ca](http://www.ontariopubliclibraryguidelines.ca)

Un formulaire en ligne sera soumis et un représentant du Service des bibliothèques de l'Ontario communiquera avec vous pour coordonner vos activités de vérification.

Dans la plupart des cas, en fonction de la taille du système de bibliothèque demandant l'accréditation, le processus se déroulera sur une seule journée. Des frais de vérification de 200 \$ sont facturés à la bibliothèque demandant l'accréditation ou la ré-accréditation et sont basés sur un modèle de recouvrement des coûts. Des frais supplémentaires raisonnables s'appliquent pour des jours supplémentaires sur le terrain si un système de bibliothèque ne peut pas être audité en une seule journée en raison de considérations géographiques ou du nombre de succursales.

Pour toutes questions au sujet des audits d'agrément s.v.p. contactez : (800) 461-6348 poste 228

Une liste des bibliothèques agréées et des membres du Conseil de l'agrément et du contrôle des Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario est disponible au :

[www.ontariopubliclibraryguidelines.ca](http://www.ontariopubliclibraryguidelines.ca)

*« Le domaine de la bibliothèque publique de l'Ontario n'a pas de cibles obligatoires pour un bon service. Les Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario peuvent bien être facultatives, mais c'est le seul ensemble de lignes directrices auxquelles nous pouvons répondre pour démontrer que nous conformons à des normes de base. Elles peuvent être plus faciles pour certaines que pour d'autres, en fonction de la taille et du financement, mais cela ne rend pas les lignes directrices non pertinentes pour notre domaine. » - Sondage du OPLG 2017*

## **Francophone**

La 7e édition des Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario sera traduite et sera disponible sur notre site Web en 2018.

## **Premières nations**

L'édition des Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario dédiée aux Premières nations a été abandonnée dès la 7e édition en faveur de l'intégration d'éléments clés tels que des structures de gouvernance uniques, la Vérité et la Réconciliation, des éléments culturels et des besoins appropriés dans le document maître. Cette décision a été prise par le conseil afin d'assurer un modèle inclusif pour toutes les bibliothèques des Premières Nations et d'encourager les bibliothèques non autochtones à améliorer leurs services aux Premières nations du Canada dans les services, les collections et les programmes qu'elles offrent aussi dans leurs communautés à la population autochtone urbaine.

## **Pour obtenir des copies additionnelles**

Une version téléchargeable des Lignes directrices est disponible gratuitement :

[www.ontariopubliclibraryguidelines.ca](http://www.ontariopubliclibraryguidelines.ca)

Communiquez avec votre bureau du Service des bibliothèques de l'Ontario :

Service des bibliothèques de l'Ontario - Nord (800) 461 6348

Service des bibliothèques de l'Ontario - Sud (800) 387 5765